



La Présidente الرئيسة

Nouakchott, le

07 JUN 2024

انواكشوط، في

Numéro:

ARMP/Pr:

090/24

الرقم:

س ت ص ع:

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 07 juin 2024, sur le recours introduit par le groupement TPE CONFORT SARL/CSE SARL et par DIRCOMA contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), du marché relatif à la fourniture des matériels et matériaux destinés au Programme Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) en VCT, objet du DAO n°07/2024/CPMP/CSA :

- Dit non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO, aux analyses et conclusions qui seront développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arp.mr.

Khadija BOUKA

